

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1062-2021 du 14 juillet 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue par téléconférence, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2021
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Administration
 - 6.1 Vente d'immeubles municipaux - Lot 5 508 363 et partie du lot 5 509 105
 - 6.2 Fermeture de rue – Partie du lot 5 509 105 (place de Condé)
 - 6.3 Vente d'immeubles municipaux - Partie du lot 5 509 156
 - 6.4 Fermeture de rue – Partie du lot 5 509 156 (avenue d'Arles)

- 6.5 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour agir à titre de procureur patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective entre la Ville d'Estérel et le Syndicat des employés de la Ville d'Estérel (SCFP section locale 4787)
- 6.6 Complétion de la période d'essai – Madame Lucy Martin
- 6.7 Statut d'un employé temporaire – Monsieur David Grenier
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – Lots 5 508 783 et 5 508 784, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 818, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
 - 10.1 Majoration de la contribution financière du Gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2021-07-100

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point « Autres sujets » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-101

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 juin 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-102

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 juillet 2021 au montant de 491 738,27 \$ dont :

- 403 850,70 \$ sont des comptes payés;
- 87 887,57 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

6. **ADMINISTRATION**

2021-07-103

6.1 **VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX – LOT 5 508 363 ET PARTIE DU LOT 5 509 105**

CONSIDÉRANT que Madame Rhoda Freda Davis Kott (ci-après l'acquéreur) a soumis à la Ville d'Estérel une lettre confirmant son intention d'acquérir le lot 5 508 363 ainsi qu'une partie du lot 5 509 105, lesquels appartiennent à Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de cette lettre;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE l'offre d'achat de Madame Rhoda Freda Davis Kott pour les immeubles désignés comme étant l'espace public PC-39 (lot 5 508 363) et la place de Condé (partie du lot 5 509 105);

DÉCLARE que la vente est faite sans garantie légale, aux risques et péril de l'acquéreur pour un montant de 85 000 \$, taxes et frais en sus;

MANDATE un notaire et un arpenteur, si nécessaire pour parfaire la transaction et en assume les coûts. Les autres frais qui pourraient être encourus sont à la charge de l'acquéreur;

AUTORISE le directeur général et le Maire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette cession à titre onéreux, incluant l'entente à intervenir et le contrat notarié;

DÉCRÈTE que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-104 6.2 **FERMETURE DE RUE – PARTIE DU LOT 5 509 105 (PLACE DE CONDÉ)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4 et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), une Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par voie de résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée par la résolution précédente à céder, à titre onéreux, une partie du lot 5 509 105, soit la place de Condé;

CONSIDÉRANT qu'afin de conclure cette vente, la Ville doit retirer le caractère de voie publique applicable à cette partie du lot 5 509 105;

CONSIDÉRANT que cette partie de chemin n'a jamais été construite et qu'aucun préjudice n'est subi par quiconque dans le cadre de la présente fermeture de rue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

RETIRE son caractère de chemin public à une partie du lot 5 509 105, soit la place de Condé, afin qu'elle fasse partie du domaine privé;

CONFIRME la fermeture de la rue place de Condé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-105 6.3 **VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - PARTIE DU LOT 5 509 156**

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots 5 508 261, 5 508 262 et 5 508 263, soit les 18, 19 et 20, avenue d'Arles (ci-après les acquéreurs) ont démontré un intérêt à acquérir, en portions égales, une partie du lot 5 509 156, soit une partie de l'avenue d'Arles, telle que décrite sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Monsieur Marc Jarry de Groupe BJJ inc. daté du 21 octobre 2020 et déposée sous le numéro 17007 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de cette demande;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE l'offre d'achat des propriétaires des lots 5 508 261, 5 508 262 et 5 508 263 pour acquérir une partie du lot 5 509 156, soit une partie de l'avenue d'Arles, telle que décrite sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Monsieur Marc Jarry de Groupe BJG inc. daté du 21 octobre 2020 et déposée sous le numéro 17007 de ses minutes;

DÉCLARE que la vente est faite sans garantie légale, aux risques et péril des acquéreurs pour un montant de 10 000 \$, taxes et frais en sus;

MANDATE un notaire pour parfaire la transaction, les coûts étant de la responsabilité des acquéreurs, au même titre que tous autres frais qui pourraient être nécessaires pour la conclusion de la transaction;

AUTORISE le directeur général et la Mairesse suppléante à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette cession à titre onéreux, incluant l'entente à intervenir et le contrat notarié;

DÉCRÈTE que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

ABROGE la résolution numéro 2021-04-070.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-106

6.4

FERMETURE DE RUE – PARTIE DU LOT 5 509 156 (AVENUE D'ARLES)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4 et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), une Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par voie de résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée par la résolution précédente à céder, à titre onéreux, une partie du lot 5 509 156, soit une partie de l'avenue d'Arles décrite sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Monsieur Marc Jarry de Groupe BJG inc. daté du 21 octobre 2020 et déposée sous le numéro 17007 de ses minutes;

CONSIDÉRANT qu'afin de conclure cette vente, la Ville doit retirer le caractère de voie publique applicable à cette partie du lot 5 509 156;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est subi par quiconque dans le cadre de la présente fermeture de rue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

RETIRE son caractère de chemin public à une partie du lot 5 509 156, soit une partie de l'avenue d'Arles, afin qu'elle fasse partie du domaine privé;

CONFIRME la fermeture d'une partie de l'avenue d'Arles telle que décrite sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Monsieur Marc Jarry de Groupe BJG inc. daté du 21 octobre 2020 et déposée sous le numéro 17007 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-107 6.5 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR AGIR À TITRE DE PROCUREUR PATRONAL DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE D'ESTÉREL ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ESTÉREL (SCFP SECTION LOCALE 4787)**

CONSIDÉRANT que la convention collective liant la Ville d'Estérel au Syndicat des employés de la Ville d'Estérel (SCFP section locale 4787) est échue depuis le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que des négociations doivent avoir lieu afin de renouveler cette convention collective;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de recourir aux services d'experts pour cette négociation;

CONSIDÉRANT l'offre de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) d'agir à titre de procureur patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

DÉCLARE que le préambule ci-dessus fait partie intégrante des présentes;

OCTROIE à l'Union des Municipalités du Québec le mandat d'agir en tant que procureur patronal pour la négociation engagée en vue de renouveler la convention collective liant la Ville d'Estérel au Syndicat des employés de la Ville d'Estérel (SCFP, section locale 4787), conformément à l'offre de services datée du 30 juin 2021;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-108 6.6 **COMPLÉTION DE LA PÉRIODE D'ESSAI – MADAME LUCY MARTIN**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2020-10-136 afin d'embaucher Madame Lucy Martin, en date du 28 septembre 2020, à titre de secrétaire de direction, échelon 2, en tant que salariée à l'essai;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de Madame Lucy Martin est terminée;

CONSIDÉRANT que le travail effectué par cette employée est très satisfaisant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

CONFIRME l'embauche de Madame Lucy Martin à titre de secrétaire de direction, échelon 3, en tant que salariée permanente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-109 6.7 **STATUT D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE – MONSIEUR DAVID GRENIER**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2021-05-076 afin d'embaucher Monsieur David Grenier en tant que salarié temporaire à temps plein à titre de chauffeur-opérateur, échelon 2;

CONSIDÉRANT que Monsieur David Grenier demande que sa période d'essai soit prolongée jusqu'au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le travail effectué par cet employé est très satisfaisant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

PROLONGE la période d'essai de Monsieur David Grenier afin que ce dernier puisse demeurer à l'emploi de la Ville d'Estérel jusqu'au 30 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2021-07-110 7.1 **P.I.I.A. – LOTS 5 508 783 ET 5 508 784, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal sur les lots 5 508 783 et 5 508 784;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Demande de lotissement;
- Plan d'implantation;
- Plan de construction;
- Élévations couleur;
- Dépliant des matériaux;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU21-0705, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant sous réserve d'un lotissement en vue d'unifier les lots 5 508 783 et 5 508 784 (6 431 705) et du respect de la marge latérale gauche de l'entrée charretière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal sur les lots 5 508 783 et 5 508 784 tel que présenté par le requérant, à la condition qu'un lotissement soit demandé et approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vue d'unifier les deux lots concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-07-111 7.2

P.I.I.A. – LOT 5 508 818, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 508 818;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan de construction;
- Plan d'implantation;
- Liste des matériaux;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU21-0706 recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant sous réserve de l'obtention d'une dérogation mineure pour une construction avec des toits plats (garage);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal, sans le garage, sur le lot 5 508 818 tel que présenté par le requérant, à la condition que le pourcentage de couvert forestier conservé soit conforme à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2021-07-112

8.1 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2, ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions du coût des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

- 10.1 Majoration de la contribution financière du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2021-07-113

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 03, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 16 juillet 2021**



| Nom du Fournisseur | Date du chèque | Numéro | Montant |
|---------------------------------------------|----------------|----------|----------------------|
| Gail P. Cantor | 14-07-2021 | 11126 | 621.20 \$ |
| Garage Meilleur inc. | 14-07-2021 | 11127 | 418.76 \$ |
| GLS | 14-07-2021 | 11128 | 20.81 \$ |
| Groupe Hémisphère inc. | 14-07-2021 | 11129 | 6 036.19 \$ |
| Joëlle Montpetit (Urbaniste) | 14-07-2021 | 11130 | 1 030.00 \$ |
| Juteau Ruel Inc. | 14-07-2021 | 11131 | 261.62 \$ |
| Julie Leclerc, infographe | 14-07-2021 | 11132 | 227.50 \$ |
| MRC des Pays-d'en-Haut | 14-07-2021 | 11133 | 59 070.42 \$ |
| Guy Quevillon (Entretien ménager) | 14-07-2021 | 11134 | 875.00 \$ |
| Toyota Ste-Agathe | 14-07-2021 | 11135 | 37 187.51 \$ |
| Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | 14-07-2021 | 11136 | 250 424.00 \$ |
| Ministre des finances | 14-07-2021 | 11137 | 246.00 \$ |
| Bell Canada | 30-06-2021 | Internet | 4.45 \$ |
| Bell Canada | 30-06-2021 | Internet | 1.47 \$ |
| Bell Canada | 30-06-2021 | Internet | 555.25 \$ |
| Bell Canada | 30-06-2021 | Internet | 500.14 \$ |
| Le Service de la perception retraite Québec | 30-06-2021 | Internet | 1 140.55 \$ |
| Fonds de solidarité FTQ | 30-06-2021 | Internet | 4 651.61 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 29.28 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 30.75 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 60.99 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 123.48 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 611.57 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 27.29 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 123.93 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 44.25 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 2 584.59 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 21.20 \$ |
| Hydro-Québec | 30-06-2021 | Internet | 71.55 \$ |
| TELUS | 30-06-2021 | Internet | 552.43 \$ |
| Revenu Québec | 30-06-2021 | Internet | 275.38 \$ |
| Revenu Canada | 30-06-2021 | Internet | 50.30 \$ |
| Revenu Canada | 30-06-2021 | Internet | 2 312.61 \$ |
| Revenu Canada | 30-06-2021 | Internet | 5 520.33 \$ |
| Revenu Québec | 30-06-2021 | Internet | 22 197.74 \$ |
| Syndicat Canadien de la fonction publique | 30-06-2021 | Internet | 705.18 \$ |
| Ultramar Ltée | 30-06-2021 | Internet | 706.11 \$ |
| Ultramar Ltée | 30-06-2021 | Internet | 1 170.05 \$ |
| Ultramar Ltée | 30-06-2021 | Internet | 716.58 \$ |
| Ultramar Ltée | 30-06-2021 | Internet | 121.14 \$ |
| Ultramar Ltée | 30-06-2021 | Internet | 121.37 \$ |
| Ultramar Ltée | 30-06-2021 | Internet | 909.20 \$ |
| Ultramar Ltée | 30-06-2021 | Internet | 1 009.21 \$ |
| Mastercard | 30-06-2021 | Internet | 481.71 \$ |
| Total payé | | | 403 850.70 \$ |

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumetts le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 16 juillet 2021**



| Nom du Fournisseur | Date du chèque | Numéro | Montant |
|----------------------------------|-----------------------|---------------|----------------|
| ACE | 16-07-2021 | 11138 | 57.49 \$ |
| Groupe BJG | 16-07-2021 | 11139 | 1 437.19 \$ |
| B.M.R. Eugène Monette Inc. | 16-07-2021 | 11140 | 1 922.64 \$ |
| Camion Excellence Peterbilt inc. | 16-07-2021 | 11141 | 8 371.29 \$ |
| CBM Informatique | 16-07-2021 | 11142 | 137.97 \$ |
| Desjardins Marine Ste-Adèle | 16-07-2021 | 11143 | 74.94 \$ |
| Équipe Laurence | 16-07-2021 | 11144 | 14 360.38 \$ |
| L'Équipeur Commercial | 16-07-2021 | 11145 | 579.47 \$ |
| Fournitures de Bureau Denis | 16-07-2021 | 11146 | 683.04 \$ |
| Gestion Inlandsis inc. | 16-07-2021 | 11147 | 34 415.47 \$ |
| GG Bearing | 16-07-2021 | 11148 | 801.42 \$ |
| La Jardinière Ste-Agathe inc. | 16-07-2021 | 11149 | 173.77 \$ |
| Les Puits du Nord enr. | 16-07-2021 | 11150 | 379.42 \$ |
| Martech Signalisation inc. | 16-07-2021 | 11151 | 3 809.30 \$ |
| Masson Marine | 16-07-2021 | 11152 | 1 586.14 \$ |
| Multi-Recyclage S.D. Inc. | 16-07-2021 | 11153 | 1 787.50 \$ |
| Pièces d'Autos Prud'homme Inc. | 16-07-2021 | 11154 | 1 238.16 \$ |
| Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C. | 16-07-2021 | 11155 | 4 673.73 \$ |
| Sani-Dépôt | 16-07-2021 | 11156 | 92.65 \$ |
| Savaria | 16-07-2021 | 11157 | 3 912.43 \$ |
| Signalisation de l'Estrie | 16-07-2021 | 11158 | 2 813.82 \$ |
| Groupe CLR SRAD | 16-07-2021 | 11159 | 287.44 \$ |
| Subaru Ste-Agathe | 16-07-2021 | 11160 | 140.68 \$ |
| Yvon Marinier inc. | 16-07-2021 | 11161 | 4 151.23 \$ |

Total à payer

87 887.57 \$

Nadine Bonneau
Trésorière